

La Lettre économique d'Egypte

Direction Générale du Trésor © - N° 113 – Octobre 2020

EDITORIAL

N° 113
Octobre 2020

Si cela va sans dire, ça ira encore mieux en le disant. En l'occurrence en l'écrivant. Dans un environnement mondial momentanément plombé par la situation sanitaire dans de nombreux pays, l'Egypte tire particulièrement bien son épingle du jeu. C'est ainsi sans surprise que le FMI et la Banque Mondiale viennent, conjointement, de revoir à la hausse leurs prévisions économiques pour le pays. De fait, la bonne gestion sanitaire de la crise a participé à contenir la baisse d'activité prévue au deuxième trimestre 2020 permettant une croissance de +3,5% sur l'année fiscale 2019/2020 selon le FMI.

C'est cette performance, remarquable eu égard au contexte international, et les perspectives de développement de l'Egypte qui ont ainsi été mis en avant le 13 octobre dernier lors d'un webinaire économique par la Ministre du Plan et du Développement Economique, Dr. Hala El Said, le Président de la Zone économique du Canal de Suez (SCZone), Ing. Yehia Zaki et le Directeur exécutif du Fonds souverain égyptien, M. Ayman Soliman. Co-organisé par le service économique avec les partenaires institutionnels de la relation économique franco-égyptienne, MEDEF International, la Chambre de Commerce et d'Industrie française en Egypte (CCIFE) et Business France, le webinaire a réuni plus de 70 entreprises françaises, déjà présentes en Egypte ou intéressées par le marché égyptien.

Les défis à moyen terme restent cependant importants comme l'a souligné la Banque Mondiale : la préservation des acquis macroéconomiques a pesé sur les marges de manœuvre budgétaires des autorités locales, en particulier dans les secteurs sociaux comme la santé, l'éducation ou la protection sociale. Parallèlement, l'intervention accrue d'entités publiques dans les secteurs structurants de l'économie peuvent mettre à mal les équilibres de marché, comme dans le cas du ciment, pilier du développement économique égyptien, et aujourd'hui confronté à une crise sans précédent.

En attendant, l'appétence pour le marché égyptien reste, à juste titre, élevée. Malgré la pandémie de la Covid19, nos exportations ont poursuivi leur progression sur les huit premiers mois de l'année, pour atteindre près d'1,5 Md' Euros, en hausse de 20% par rapport à la même période de l'an passé. Nos ventes sont certes portées par nos livraisons aéronautiques mais le commerce courant ne s'est pas effondré et certains secteurs comme les équipements industriels, les produits pharmaceutiques ou les produits alimentaires affichent des hausses sensibles.

C'est dans ce contexte que sont prévus les déplacements au Caire des Ministres de l'Europe et des Affaires Etrangères, Jean Yves Le Drian (8 novembre) et en charge des Transports, Jean Baptiste Djebbari (23 et 24 novembre) afin de consolider notre relation bilatérale qui peut encore fortement progresser à l'avenir.

Michel OLDENBURG

Chef du Service économique

michel.oldenburg@dgtrésor.gouv.fr

SOMMAIRE

Page 2	Retour sur le webinaire économique de rentrée « <i>Egypt : outlook and opportunities in the post-Covid era</i> »
Page 6	Nouvelles prévisions macroéconomiques du FMI et de la Banque Mondiale
Page 10	L'industrie du ciment au pied du mur
Page 13	La réforme du secteur public : vers une privatisation raisonnée ?
Page 15	Brèves et indicateurs économiques

RELATION BILATERALE

Retour sur le webinaire économique de rentrée : « *Egypt : Outlook and Opportunities in the post-Covid era* »



Le service économique de l'Ambassade de France en Egypte a organisé le 13 octobre dernier un **webinaire économique**, avec les partenaires institutionnels de la relation économique franco-égyptienne, MEDEF International, la Chambre de Commerce et d'Industrie française en Egypte (CCIFE) et Business France. L'animation du webinaire était réalisée par M. Régis Monfront, co-Président du Conseil franco-égyptien des Affaires et M. Said Hanafi, co-Président de la CCIFE.

Le webinaire, intitulé « **Egypt : Outlook and Opportunities in the post-Covid-era** », a réuni plus de 70 entreprises françaises, déjà présentes en Egypte ou intéressées par le marché égyptien, autour de trois personnalités égyptiennes, la Ministre du Plan et du Développement Economique, Dr. Hala El Said, le Président de la Zone économique du Canal de Suez (SCZone), Ing. Yehia Zaki et le Directeur exécutif du Fonds souverain égyptien, M. Ayman Soliman.

Intervenant en ouverture du webinaire, **l'Ambassadeur de France en Egypte**, M. Stéphane Romatet, a affirmé que la période actuelle était propice pour investir et saisir les opportunités d'affaires en Egypte, le pays connaissant des changements rapides et une croissance élevée en dépit du contexte actuel. Plus de 160 entreprises étaient déjà présentes en Egypte et cette présence pouvait être renforcée.

Lien vers le site web du Ministère de la Planification et du Développement Economique :

وزارة التخطيط والتنمية الاقتصادية
Ministry of Planning and Economic Development



La Ministre s'est déclarée fière de la relation qu'entretient la France avec l'Egypte dans tous les domaines et à tous les niveaux, soulignant notamment le rôle joué par la France dans le domaine du développement durable. Le Ministère joue un rôle primordial dans l'élaboration et la mise en œuvre des investissements publics et leurs orientations vers les objectifs de développement contenus dans la vision à long terme du gouvernement, communément appelée « Vision 2030 ». La Ministre a souligné la bonne performance de l'économie égyptienne malgré la crise sanitaire du Covid-19, en raison du succès du programme de réformes mis en place depuis 2016 et les mesures mises en place par l'Etat pour atténuer les effets de la crise sur les secteurs économiques les plus impactés et sur la population (allocations pour les travailleurs journaliers pendant six mois, soutien à l'emploi des femmes notamment). S'appuyant sur les prévisions des institutions internationales, **l'économie égyptienne compterait parmi les économies les plus aptes à faire face aux retombées négatives de la crise** et l'une des plus performantes de la région et des économies émergentes. La pandémie avait parallèlement conduit l'Egypte à renforcer ses

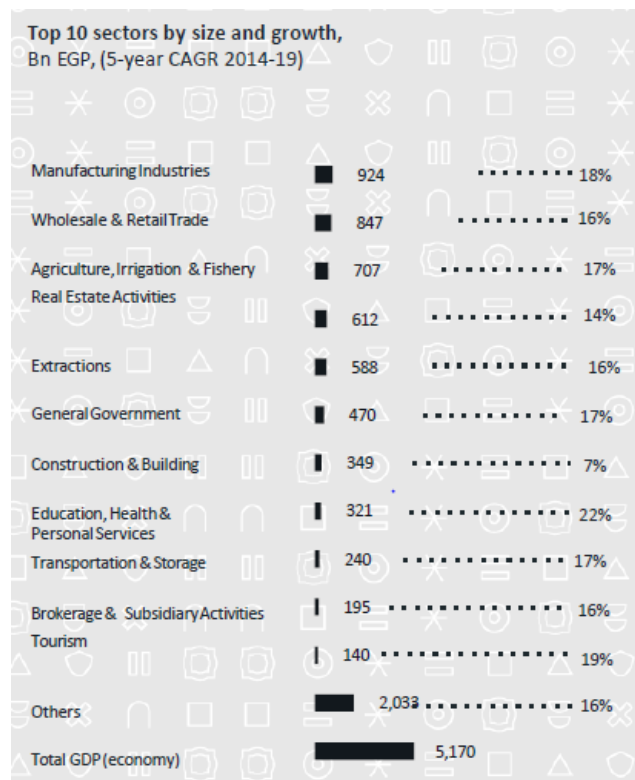
investissements publics dans les domaines de la santé et des télécommunications. La Ministre a par ailleurs annoncé l'initiative « Restart Green » visant à renforcer les projets, notamment publics, œuvrant au verdissement de l'économie. Elle a terminé son allocution en réaffirmant son souhait d'œuvrer à un renforcement de la relation économique dans tous les secteurs, précisant que le pays bénéficiait de nombreux avantages, en particulier sa main d'œuvre qualifiée et un cadre légal favorable aux investissements étrangers.

**Lien vers le site web du Fonds
Souverain Egyptien :**

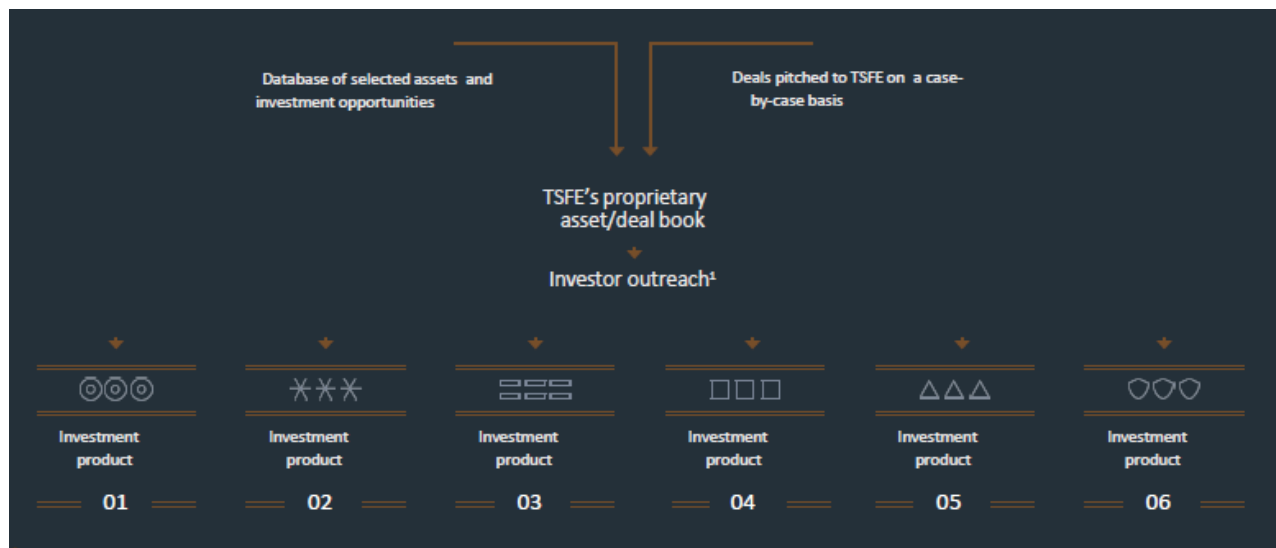


De son côté, **M. Ayman Soliman** a présenté la stratégie du **fonds souverain**, créée il y a quelques années et désormais opérationnelle. Il a rappelé en préambule les réformes économiques entreprises par les autorités au cours des dernières années qui ont permis de **stabiliser la situation économique et financière** : la consolidation fiscale, l'assouplissement de la politique monétaire, la réforme du marché des changes, la réforme du cadre légal des investissements, les réformes sectorielles (dans l'énergie, les services bancaires et financiers notamment), le développement des infrastructures ou

Extraits de la présentation de M. Ayman Soliman :



encore les initiatives d'inclusion financière et de soutien aux petites et moyennes entreprises. Il a présenté les **neuf raisons pour lesquelles il faut investir en Egypte** : i) sa localisation stratégique, ii) sa population en croissance, iii) l'abondance des talents, iv) son économie diversifiée, v) ses ressources énergétiques, vi) son potentiel touristique, vii) ses besoins en infrastructures, viii) les initiatives visant à améliorer l'environnement des affaires et ix) le mouvement de libéralisation de secteurs clés.



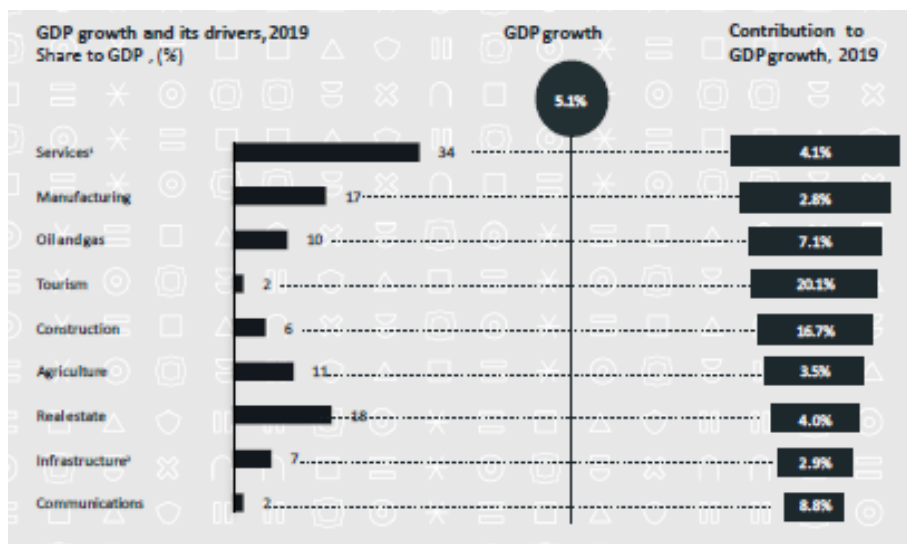
M. Soliman a présenté **les quatre priorités d'investissement du fonds souverain** : la santé et l'industrie pharmaceutique, l'agroalimentaire et la sécurité alimentaire, les infrastructures, la logistique et les chaînes d'approvisionnement. Son périmètre d'intervention s'étend aussi aux secteurs de l'éducation, de l'industrie, des services financiers et du tourisme. Il a par ailleurs rappelé le mandat d'intervention du fonds à court terme, à savoir « stimuler les investissements privés dans les actifs égyptiens sous-utilisés pour créer davantage de valeur et de la richesse pour les générations futures ».

Pour ce faire, **le fonds cherche à nouer des partenariats** (gouvernements ou investisseurs privés) disposant de capacité à investir à ses côtés dans une liste de projets, qu'il sélectionne, que ce soit des actifs physiquement détenus par des ministères (bâtiments publics, sites historiques par exemple) ou des prises de participation dans des entreprises où l'Etat est majoritaire. Plusieurs fonds de fonds sont créés ou en cours de création pour accompagner ces projets (parmi lesquels les fonds « tourisme, immobilier et antiquités », « infrastructures et services publics », « santé et pharmacie », « services financiers et fintech »). **Les entreprises intéressées par ces opportunités peuvent contacter la directrice des relations investisseurs, Madame Noha Khalil : nkhalil@sovfundegypt.com.**

Lien vers le site web de la Zone économique du Canal de Suez :



Enfin, **l'ingénieur Yehia Zaki** a présenté les premiers contours de la nouvelle stratégie de la **Zone économique du Canal de Suez**. Il a présenté en préambule la zone, qui regroupe 4 zones industrielles (Ain Sokhna, Qantara West, East Port Said et East Ismailia) sur une surface de 460 km² et 6 ports maritimes (West Port Said, East Port Said, Sokhna Port, Adabyia Port, Al Arish Port et Al Tor Port), le long du Canal de Suez sur lequel passe près de 10% du



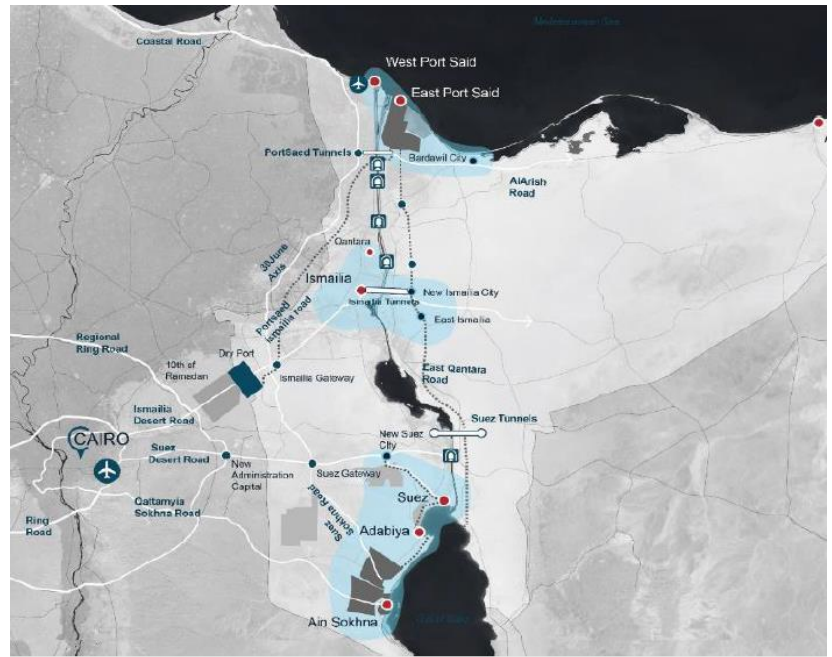
commerce mondial (plus de 18000 bateaux par an). 247 entreprises et 14 industriels étaient enregistrés au sein de la zone pour ce qui représente environ 17 mds\$ d'investissements. Outre les avantages en termes de localisation, il a présenté les **avantages directs offerts pour attirer des investissements**, notamment industriels :

- **exemption de droits de douanes** sur tous les intrants de production sur les produits ayant vocation à être réexportés ou vendus sur le marché local,
- **exemption de Taxe sur la Valeur Ajoutée** pour les activités réalisées au sein de la zone. Une TVA de 14% (taux national) sera appliquée sur les ventes sur le marché local,
- **des baisses d'impôt sur les sociétés** (« corporate tax ») sur 7 ans équivalent à 50% du montant de l'investissement dans une limite de 80% du montant du capital social.
- Ces *incentives* devaient initialement être consentis pendant 7 ans après l'investissement initial, à condition que le projet ait été mis en service au maximum trois ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les investissements en 2017, soit d'ici fin 2020. **Le délai de trois ans**, arrivant à échéance cette année, **sera étendu très prochainement**.

D'autres avantages indirects sont mis en avant par la zone comme sa contribution aux paiements des services publics, à la formation du personnel ou des facilitations de paiement.

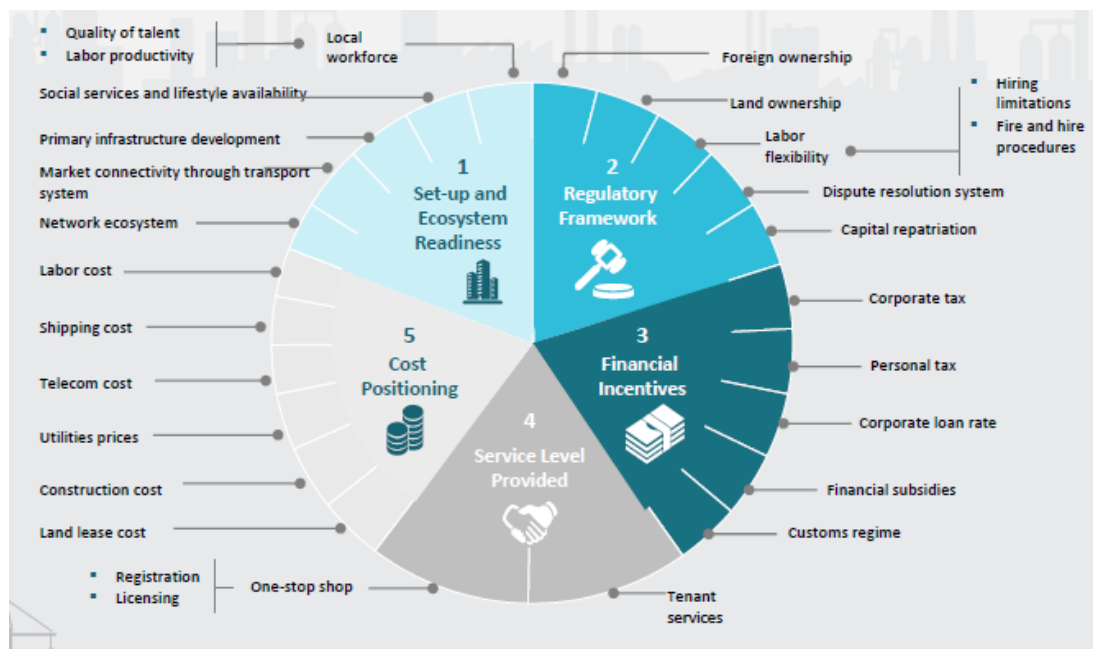
Dans le cadre de sa stratégie revisitée pour la période 2020-2025, la SCZone entend proposer de nouveaux services aux investisseurs tels qu'un « one stop shop » ou des procédures *fast-track* pour les investissements les plus conséquents et stratégiques. La SCZone lancera un nouveau site internet courant novembre.

Une nouvelle proposition de valeur pour 2020-2025 :



Bunkering	Casting	Data Centers	Logistics
Automotive Parts (BEV)	Agribusiness	Solar PV	Pharmaceutical
Building Materials	Textile	Petrochemicals	Rolling Stock
	Tires	Active Medicinal Substance	

M. Yehia Zaki a précisé les secteurs dans lesquels les investissements étaient les plus recherchés : l'automobile, l'agroalimentaire, les services de soutage, l'industrie textile, les centres de données, le matériel roulant, l'industrie pétrochimique et d'autres. Il a encouragé les entreprises françaises à étudier les possibilités d'investissement dans ces secteurs compte tenu des incitations proposées.



Isabelle ROSE

Adjointe au Chef de Service
Cheffe du pôle
Macroéconomique et financier
isabelle.rose@dgtresor.gouv.fr

POLITIQUE ECONOMIQUE

Nouvelles prévisions macroéconomiques du FMI et de la Banque Mondiale : une crise plutôt maîtrisée mais qui révèle les fragilités structurelles du modèle égyptien

Comme ils en ont l'habitude à l'occasion de leurs assemblées générales au printemps et à l'automne, le FMI et la Banque Mondiale viennent de revoir leurs prévisions économiques. Pour ce qui concerne l'Egypte, le verdict était attendu : si la gestion sanitaire de la crise a participé à contenir la baisse d'activité prévue au deuxième trimestre 2020 (+3,5% de croissance sur l'année fiscale 2019/2020 selon le FMI), le souci des autorités de préserver les acquis macroéconomiques de ces dernières années a mis en lumière, selon la Banque Mondiale, le manque actuel de marges de manœuvre budgétaires, en particulier dans les secteurs sociaux (santé, protection sociale, éducation).

Le FMI tempère la dégradation initiale de ses prévisions, tout en confirmant l'atténuation à court terme de la dynamique de consolidation des finances publiques

- **Egypte : exception régionale ? La croissance économique égyptienne devrait être sauvée de justesse cette année, avant de retrouver un niveau pré-crise courant 2021.**



: Lien vers le Rapport régional FMI de perspectives économiques pour le Moyen Orient et l'Asie Centrale

Comme attendu, **le FMI a révisé à la hausse son estimation du taux de croissance du PIB égyptien pour l'année fiscale arrivée à son terme fin juin 2020 : +3,5% au lieu des +2% prévus en avril dernier.** Cette estimation confirme celle annoncée préalablement par les autorités, qui signalait une contraction de l'activité moins forte que redoutée au T2 2020 (-2,2% contre +5% au T1 2020). **Le Fonds a par ailleurs confirmé sa prévision de court terme indiquant que la croissance devrait poursuivre son ralentissement en 2020/2021 (+2,8%) avant de retrouver un niveau pré-crise en 2021/2022 (+5,6%).**

Selon le FMI, l'Egypte pourrait ainsi être le seul pays de la région Moyen-Orient/Asie Centrale à ne pas connaître de récession cette année. Il convient pourtant de signaler que c'est également le seul dont les prévisions correspondent à un calendrier fiscal « à cheval » sur deux années civiles. Si aucune prévision chiffrée n'est donnée pour le S2 2020 (S1 de l'année fiscale 2020/2021), on peut néanmoins s'attendre à ce que la croissance du PIB soit légèrement positive au terme de l'année « civile » 2020 (contre -4,4% prévus à l'échelle de la région).

- **La baisse de l'activité, même relative sur un plan comptable et limitée dans le temps, devrait logiquement freiner la consolidation des finances publiques entreprise depuis 2016.**

Le FMI a souligné la célérité et la pertinence des initiatives de la Banque Centrale égyptienne, avec notamment la baisse de 300 pb de ses taux directeurs mi-mars 2020 visant à soutenir l'activité réelle et soulager le poids du recours à l'endettement public, qui repose encore pour l'essentiel sur le secteur bancaire domestique.

Si le FMI maintient sa **confiance dans l'effort d'ajustement budgétaire égyptien** (voir annexe 2), il réitère également ses **évaluations négatives relatives à l'ampleur des besoins de financements bruts de l'Etat** (plus de 35% du PIB) et de sa **dépendance à l'endettement de moyen terme**, tout

en **dégradant sa perception des conditions de financement public**¹, sources de contraintes structurelles majeures pour les marges de manœuvres budgétaire. Ainsi, **la croissance des dépenses publiques devrait être presque deux fois supérieure à celle des recettes cette année** (de 26,6% du PIB à 28,1% et de 19,2% du PIB à 20% respectivement). Le déficit public, estimé à 7,5% du PIB au terme de l'exercice 2019/2020, devrait passer à 8,2% en 2020/2021, mettant fin à une amélioration constante engagée en 2016/2017.

En conséquence, la dette publique brute² (83,8% du PIB en juin 2019) pourrait passer de 86,6% en juin 2020 à 90,6% en juin 2021, avant d'être ramenée à 87,8% en juin 2022.

Face à la crise, la Banque Mondiale confirme l'importance de sauvegarder les progrès accomplis sur le plan macroéconomique, mais pointe – de nouveau – l'urgence de soutenir le niveau de vie et d'améliorer la protection sociale des Egyptiens

- **Le ralentissement de la croissance révèle les fragilités structurelles de l'Egypte : dépendance aux rentes externes, atrophie du secteur privé et manque de leviers budgétaires**

Tout en restant réparti sur deux exercices fiscaux, **la Banque Mondiale (BM) note désormais que l'impact de la crise du Covid-19 sera davantage décalé dans le temps**. Après s'être maintenue au-

¹ Le Fonds relève notamment la hausse des *spreads* ayant accompagné l'émission d'Eurobonds de mai 2020 (5 Mds USD à 550 pb).

² Le périmètre retenu est dit « General Government », qui comprend le secteur budgétaire (gouvernements central et locaux, autorités de service public), la National Investment Bank et le Social Insurance Fund.

³ Les revenus en devises issus du tourisme ont atteint 13 Mds USD en 2019 (année civile).

⁴ Les revenus issus du Canal de Suez ont diminué de 4,3% en g.a. sur les neuf premiers mois de l'année 2020 (à 4,1 Mds USD), après un pic négatif à -13,4% en g.a. au mois de juin 2020 (calculs SE).

⁵ Les transferts d'épargne des travailleurs égyptiens ont augmenté de 8% en g.a. sur les sept premiers mois de



: Lien vers la mise à jour des prévisions économiques de la Banque Mondiale pour l'Egypte

dessus des prévisions initiales en 2019/2020 (estimée à 3,5% au lieu des 3% prévus en juin 2020), le ralentissement de la croissance économique se prolongera jusqu'à la fin de l'exercice 2020/2021 (2,3%), avant de se rétablir à un niveau pré-crise l'année suivante (5,8% en 2021/2022).

Sur le plan des équilibres externes, **le déficit courant devrait se creuser temporairement** de 3,6% à 4,1% du PIB entre 2018/2019 et 2019/2020, puis 4,4% en 2021/2022, du fait de la baisse des exportations, de la chute des recettes touristiques³, de la diminution (modérée) des redevances du Canal de Suez⁴ et de celle (attendue) des remises des travailleurs émigrés⁵. Dans le même temps, **les autorités se sont reposées sur l'endettement extérieur**⁶ pour assurer les besoins de financement à court terme, compenser les sorties de capitaux étrangers (-20 Mds USD entre février et mai 2020) et soutenir le niveau des réserves de change de la Banque Centrale, intervenue massivement⁷ pour garantir les engagements immédiats de l'Etat et – indirectement – le cours de la devise égyptienne.

Mais si l'Egypte a réussi jusqu'à présent à contenir les impacts macroéconomiques de la crise, **la BM insiste de nouveau sur l'urgence à trouver des solutions aux fragilités structurelles de l'Egypte** : faciliter le **développement équilibré du secteur privé** et

l'année 2020 (à 17 Mds USD), malgré une baisse de 10% en g.a. au T2 2020 (calculs SE). La Banque Mondiale relève le caractère contra-cyclique de cette évolution, sans écarter la perspective d'un déclin à moyen terme (retour des expatriés depuis les pays du GCC, baisses des salaires et des nouvelles embauches).

⁶ Notamment 15 Mds USD levés en trois opérations entre mai et septembre : 8 Mds USD auprès du FMI (dont 4,8 Mds USD déjà déboursés), 5 Mds USD auprès du marché (*Eurobonds*) et 2 Mds USD empruntés auprès d'un consortium de banques internationales et régionales mené par deux établissements émiriens.

⁷ Le montant net des avoirs extérieurs détenus par la Banque Centrale a été ramené de 45,5 Mds USD à 36 Mds USD entre février et mai 2020.

dégager les **ressources budgétaires nécessaires aux dépenses sociales** (santé, éducation).

▪ **Les indicateurs sociaux dans le rouge : pauvreté, chômage, informalité**

La BM relève à juste titre que la **forte contraction qui a touché l'activité du secteur privé** (hors hydrocarbures) au cours du T2 2020 (indice PMI à 38,3 en moyenne sur la période) **ne date pas de l'irruption du Covid-19⁸**. Si les difficultés qui pèsent sur le développement du secteur privé⁹ renforcent la sous-performance chronique du pays, elles ne permettent surtout pas d'absorber les chocs sur le marché de l'emploi (2,7M d'emplois perdus au T2 2020), marqué par un **taux de chômage passé de 7,7% à 9,6%** de la population active entre mars et juin 2020, et le passage de millions de travailleurs dans **l'informalité**. **La BM a ainsi revu à la hausse ses estimations concernant le taux de pauvreté** qui passent de 24,1% à 30,5% pour juin 2020¹⁰, accélérant sa progression des dernières années (18,2% en 2015).

Face à cette dégradation de la situation socio-économique, **la BM soulève une nouvelle fois le manque d'envergure des choix de politique budgétaire** : malgré quelques mesures concrètes¹¹ inscrites au plan de soutien conjoncturel de 100 Mds LE (1,8% du PIB), **la capacité à mobiliser les ressources budgétaires nécessaires reste trop faible**, faute, notamment, de réformes fiscales à la hauteur des enjeux de redistribution sociale. La BM relève ainsi que le déficit budgétaire, estimé à 8,1% du PIB pour 2019 et qui devrait passer à 8,2% en 2020 puis 8,4% du PIB en 2021, est fortement contraint par le déclin constant du ratio recettes fiscales/PIB, lui-même première victime de la crise actuelle, tout en soulignant le **peu de moyens structurellement accordés aux postes sociaux tels que l'éducation et la santé¹²**.

En conséquence, la dette du gouvernement devrait, selon la BM, passer de 90,2% du PIB en juin 2019 à 93,8% du PIB en juin 2020.

Evaluation des conditions de financement et perspectives à moyen terme (pré- et post-Covid 19 ; source : FMI)

	Financing Conditions		Medium-Term Debt Burden		Gross Financing Needs		Fiscal Adjustment Realism	
	Pre-COVID-19	Post-COVID-19	Pre-COVID-19	Post-COVID-19	Pre-COVID-19	Post-COVID-19	Pre-COVID-19	Post-COVID-19
Egypt								

⁸ L'indice PMI égyptien a enregistré une contraction de l'activité (hors hydrocarbures) durant treize mois d'affilée entre juillet 2019 et août 2020.

⁹ Le FMI et la Banque Mondiale citent régulièrement les nombreuses barrières administratives et réglementaires à l'import/export notamment, les distorsions importantes sur le marché domestique (poids du secteur public et des grands conglomérats privés), les difficultés d'accès aux sources de financement, au crédit bancaire en premier lieu, comme des obstacles structurels au développement du secteur privé égyptien.

¹⁰ Seuil de pauvreté fixé à 3,2 USD par jour (PPP de 2011). La part de la population gagnant moins de 5,5 USD par jour (PPP de 2011) a été réévaluée de 68,9% à 73,8% pour juin 2020.

¹¹ Dont une extension du nombre de bénéficiaires (3,6M de ménages) des programmes de transferts sociaux Takaful et Karama, et une allocation mensuelle exceptionnelle de 500 LE touchant plusieurs centaines de milliers de travailleurs irréguliers.

¹² Les allocations inscrites au Budget 2020/2021 (fixées avant la crise du Covid-19) pour les secteurs de l'éducation et de la santé sont respectivement de 2,3% et 1,4% du PIB (5,6% du PIB en comprenant les dépenses de protection sociale), bien loin notamment des cibles constitutionnelles en la matière (3% du PIB pour la santé et 6% du PIB pour l'éducation et l'enseignement supérieur).

Prévisions économiques du FMI pour l'Egypte – au mois d'octobre 2020

	Moyenne 2000-16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20 (e)		2020/21 (p)	
Indicateurs réels								
					Avr. 20	Oct. 20	Avr. 20	Oct. 20
Croissance en volume du PIB	4,3%	4,1%	5,3%	5,6%	2,0%	3,5%	2,8%	2,8%
Montant du PIB (mds\$)	187,8	236,5	250,3	302,3	349,9	361,9	356,9	374,9
Taux d'inflation, année civile	9,1%	29,5%	14,4%	9,2%	8,4%	5,5%	8%	7,5%
Taux de croissance de la masse monétaire	13,8%	39,3%	18,5%	11,8%	11,1%	17,5%	16,3%	14%
Comptes publics								
					Avr. 20	Oct. 20	Avr. 20	Oct. 20
Déficit public, en % du PIB	-8,5%	-10,6%	-9,5%	-7,4%	-7,7%	-7,5%	-6,9%	-8,2%
Dette publique brute du Gouvernement, en % du PIB	82,2%	103,2%	92,7%	83,8%	87,4%	86,6%	90,7%	90,6%
Dette publique nette du Gouvernement, en % du PIB	64,8%	93,9%	81,3%	74,4%	78,6%	78%	82,7%	82,7%
Comptes et position extérieurs								
					Avr. 20	Oct. 20	Avr. 20	Oct. 20
Exportations de biens et services, en mds\$	35,5	37,1	47,3	52,9	47,6	48,3	36,7	37,2
Importations de biens et services, en mds\$	47,4	68,8	73,5	77,9	70,7	70,3	60,7	57
Solde du compte courant, en mds\$	-3,1	-14,4	-6,0	-10,9	-14,9	-11,6	-16,1	-15,7
Solde du compte courant, en % du PIB	-0,6%	-6,1%	-2,4%	-3,6%	-4,3%	-3,2%	-4,5%	-4,2%
Avoirs bruts en devises, en mds\$, fin de période	20,9	30,7	43,5	43,9	35,3	37,2%	32,3	40,4
Avoirs bruts en devises, en mois d'importations de <u>b&s</u>	5,7	5,0	6,7	7,4	7,0	7,8	5,8	7,3
Dette extérieure, en % du PIB	22,5%	41,3%	37,4%	34,1%	31,9%	34,5%	32,6%	37,2%

Louis SELLIER

Attaché économique

louis.sellier@dgtresor.gouv.fr

POLITIQUE SECTORIELLE

L'industrie du ciment au pied du mur

L'industrie cimentière, pilier du développement économique égyptien, est aujourd'hui confrontée à une crise sans précédent. Elle s'explique par des capacités de production largement supérieures à la demande - les coûts de production, trop élevés, empêchant toute exportation. Les cimentiers appellent aujourd'hui les autorités égyptiennes à réglementer d'urgence le secteur, afin d'éviter des faillites inévitables compte tenu des pertes accumulées.



© Lafarge

Un secteur historique, pilier du modèle économique égyptien...

L'industrie cimentière est une des plus anciennes industries du pays. Son histoire débute au début du siècle dernier avec la construction de la première usine de ciment en 1911. Jusqu'en 1996, l'Etat était propriétaire des entreprises cimentières et réglementait cette activité (fixation des prix) mais ne parvenait pas à répondre à une demande en forte croissance. L'Egypte figurait alors parmi les plus gros importateurs de ciment au monde.

La loi sur les privatisations de 1996 va encourager l'arrivée d'acteurs privés étrangers et d'industriels locaux. Ces implantations sont accompagnées d'investissements massifs justifiés par un marché national très prometteur. Des fractions du capital des cimenteries existantes sont mises sur le marché et dès

1999, les cimentiers internationaux s'implantent (Lafarge, Cemex, *Blue Circle Industries*, etc.). Le déséquilibre entre la demande et les capacités de production égyptiennes est de fait résorbé dès 2000. La période d'instabilité politique post-2011 et les piètres résultats économiques qui s'en suivent vont cependant rapidement détériorer les performances du secteur : son taux de croissance annuel, estimé à 15 % sur la période 2005-2009 va chuter à 2,7 % sur la période 2010-2016.

Elle est devenue au fil du temps un secteur clé de l'économie. Le marché est aujourd'hui très fragmenté, réparti entre 22 acteurs (dont 18 privés) et 47 lignes de production dont la moitié est le fruit d'investissements étrangers. L'industrie des matériaux de construction représenterait aujourd'hui près de 6 % de la richesse nationale. Elle constitue le cœur de l'industrie de construction, secteur qui est le second contributeur à la croissance nationale (à près de 10 %) juste derrière le secteur extractif. L'industrie cimentière est aussi un secteur intensif en main d'œuvre avec près de 50.000 emplois directs et 200.000 emplois indirects.

... qui fait face à de nombreux défis qui affaiblissent les entreprises...

L'octroi de nouvelles licences ces dernières années a sensiblement augmenté les capacités de production de la filière cimentière, avec, en particulier, la mise en service de la cimenterie de Beni-Suez du groupe *Arish Cement Company* détenu par la *National Service Products Organization*, entité sous la tutelle du Ministère de la Défense. Ce gigantesque complexe inauguré par le Président Abdel Fattah Al-Sissi le 15 août 2018, dispose d'une capacité de 12,8 millions de tonnes par an – un chiffre à mettre au regard des 54,9 millions de tonnes de ciment produites à échelle nationale en 2017. La situation est d'autant plus préoccupante que ces capacités additionnelles sont injectées dans un marché en surcapacité depuis plusieurs années. Elles conduisent par ailleurs à une situation de distorsion de concurrence dans la mesure où cette nouvelle cimenterie n'assume pas la même structure de coûts que ses concurrents, avec, entre autre, une exemption

de taxes selon l'article 47 de la loi sur les revenus de 2005.

En 2019, la surcapacité du marché se serait ainsi chiffré à 33 millions de tonnes et pourrait atteindre 38 millions de tonnes en 2020.

Au surplus de production sans précédent s'ajoute une contraction de la demande. Elle s'établissait ainsi à 48 millions de tonnes en 2019 contre 56,5 millions de tonnes en 2016 soit une baisse de 17,7 % en 3 ans. Cette tendance se poursuit en 2020 – avec une baisse de la demande de 6,5 % au premier semestre. La contraction de la demande initiée en 2016 s'explique d'abord par une baisse globale de la demande des ménages qui sont de loin les premiers consommateurs de ciment – à elle seule, la construction d'habitations privées représenterait 80 % de la demande nationale - devant les grands chantiers publics (métro, tunnel Ahmed Hamdi sous le canal de Suez, nouvelle capitale, etc.). De fait, le pouvoir d'achat érodé des ménages, conséquence notamment de la dévaluation de 2016, explique cette tendance de fonds que les grands projets de construction ne permettent pas de compenser. Cette dynamique est aggravée par deux facteurs conjoncturels au T1 2020 : la crise liée à l'épidémie de COVID 19 mais aussi de la suspension des licences de construction fin mai¹³.

Cette surcapacité tire les prix vers le bas, à un niveau qui ne permet pas de couvrir les coûts de production. Ces coûts, qui ont sensiblement augmenté depuis 5 ans, sont difficilement répercutables sur le prix final du produit, le marché du ciment étant très élastique. Ils s'expliquent par une hausse du prix de l'électricité initiée en 2015 - l'énergie étant le principal poste de coût dans la fabrication du ciment (entre 50 et 65 % du coût total de production)¹⁴, la mise en place de nouvelles taxes (sur les granules de calcaires, augmentation de la TVA de 5 à 14 %, redevance routière et taxe immobilière sur les usines) ces dernières années. Ainsi, le prix du ciment égyptien est peu compétitif comparé à ses concurrents régionaux (Turquie, Arabie Saoudite, Grèce et Espagne). La hausse des exportations de ciment, établies à 108 MUSD en moyenne annuelle sur la décennie écoulée, pour absorber l'excès d'offre, semble donc peu probable.

¹³ Pour rappel, le gouvernement égyptien a en effet annoncé fin mai la suspension de l'octroi des permis de construction pour les sites privés dans les principales villes du pays incluant notamment le Caire, Alexandrie ainsi que les capitales des gouvernorats visant à mettre un terme aux constructions illégales.



© Lafarge

... qui en appellent au gouvernement pour réglementer le secteur

Face aux difficultés croissantes du secteur, plusieurs cimentiers cumulent les pertes et tirent la sonnette d'alarme. La National Cement Company (près de 2000 employés) a mis en liquidation ses activités en octobre 2018. El Nahda Cement Company (détenue à 50 % par Chemical Industrial Holding Company, à 20 % par Misr Holding et à 30 % par Arab Contractors) a de son côté suspendu temporairement ses opérations en juin 2019. Après avoir suspendu sa production en juin 2019, Tourah Cement (une filiale du groupe allemand Heildeberg Cement), a fait l'objet d'une opération de rachat à hauteur de 32,6 MEUR par son actionnaire Suez Cement Group pour 100 % des parts. Face aux risques de liquidation qui se multiplient, les cimentiers appellent désormais de concert le gouvernement à prendre des mesures d'urgence : mise en place d'un prix plancher, encadrement de la production en fixant des quotas pour chaque entreprise... Sur le long-terme, plusieurs solutions pourraient permettre de redynamiser le marché, comme la réduction de la fiscalité et des charges sur le secteur ou encore des mesures incitatives pour encourager l'export.

¹⁴ Le ministre de l'Electricité a toutefois annoncé fin mars qu'aucune nouvelle augmentation des prix de l'électricité pour l'industrie n'interviendrait avant 3 à 5 ans. Ce gel vient remettre en cause le mouvement d'augmentation des dernières années et qui devait mener à la fin des subventions en 2022 et entraîner la libéralisation du secteur de l'électricité.

L'absence de régulation conduira inévitablement à l'éviction de plusieurs acteurs du marché. Il est peu probable que la demande puisse augmenter suffisamment à court terme pour absorber l'excès d'offre -pour atteindre l'équilibre, la demande actuelle devrait en effet doubler. Dès lors et en l'absence de réformes structurelles, le scénario le plus probable est celui d'une sortie du marché des acteurs les plus fragiles dans les prochains mois. Pour les acteurs étrangers, les pertes prévues pourraient être financées par leur maison mère respective, si les dirigeants estiment le marché égyptien stratégique. Pour les

acteurs locaux, les entreprises disposant d'avantages spécifiques comme un accès à des marchés privilégiés ou une fiscalité allégée seront sans conteste les plus résistants. Selon des spécialistes du secteur, en l'absence de réformes, plusieurs acteurs de l'industrie cimentière pourraient disparaître d'ici la fin de l'année 2021.

Sylvia MALINBAUM

Cheffe du pôle Infrastructures et
Développement durable

sylvia.malinbaum@dgtresor.gouv.fr

Visite de l'Ambassadeur de France et du service économique du site de l'usine de Lafarge Egypte de Sokhna

M. Stéphane Romatet, Ambassadeur de France en Egypte, s'est rendu le 7 octobre sur le site de l'usine Lafarge de Sokhna.

Le spécialiste des matériaux de construction emploie près de 1500 personnes en Egypte. Au site de production de Sokhna, situé à une centaine de kilomètres de la capitale, s'ajoutent en effet deux usines d'ensachage au Caire construites en 2004. Par ailleurs, Lafarge Egypte (filiale détenue à près de 100 % par LafargeHolcim) développe également, depuis 2011, des activités de traitement et de valorisation des déchets industriels en combustible à travers sa filiale GEOCYCLE. Outre la valorisation des déchets, le groupe est aussi sensible à la problématique de l'eau, dans une région caractérisée par un fort stress hydrique. 9 unités de dessalement alimentées par l'eau de la Mer Rouge permettent de répondre aux besoins de l'usine de Sokhna.

Le cimentier est un des principaux acteurs du marché égyptien, avec une capacité annuelle de 9,5 millions de tonnes par an à destination du marché local. L'usine de Sokhna s'étend sur une superficie de 1,2 km² et dispose de 5 lignes de production : elle constitue ainsi l'une des plus grandes unités de production de LafargeHolcim au monde.

Le groupe est aussi fortement engagé auprès des communautés locales. En mars 2020, il a ainsi fourni plusieurs milliers de masques ainsi que du matériel médical au gouvernorat de Suez pour soutenir les habitants dans la lutte contre l'épidémie mondiale de COVID-19. Au cours de la visite, l'Ambassadeur de France Stéphane Romatet a également planté un arbre sur le site, rappelant l'engagement de Lafarge pour l'environnement en Egypte, et à travers le monde.

Le marché du ciment en Egypte fait aujourd'hui face à des difficultés croissantes, impacté à la fois par une baisse de la demande et par une surproduction à l'échelle nationale. M. Romatet a assuré son soutien au cimentier français dans ce contexte difficile.



© Lafarge



© Lafarge

ACTUALITE JURIDIQUE

La réforme du secteur public : vers une privatisation raisonnée ?

[Site internet du cabinet Dentons](#)

大成 DENTONS

in association with Afifi Law office

Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Economique.

La restructuration du secteur public égyptien est, depuis une trentaine d'années, un sujet de préoccupation récurrent tant pour le pouvoir politique que pour les prêteurs internationaux. A l'instigation du FMI et de la Banque Mondiale, le processus de réforme commence au début des années 90 avec la promulgation de la Loi No. 203 de 1991, transformant la plupart des entités publiques existantes en sociétés de droit privé, ouvrant la voie à la politique de privatisation qui prévaudra jusqu'en 2010. Il n'est alors pas tant question de rationalisation ou de réformes des entreprises publiques en tant que telles que d'un programme de privatisation néolibéral attirant avec succès les investisseurs étrangers (on peut notamment citer, parmi les cimenteries, Assiut Cement Company, acquise par le géant mexicain CEMEX, ou encore Al Ahram Beverage). Cette politique de privatisation des entreprises publiques, le plus souvent caractérisées par une masse salariale hypertrophiée et des équipements obsolètes, a cependant un coût social et politique substantiel qui éclate au grand jour avec la révolution du 25 Janvier. En 2013, l'annulation par la cour administrative d'appel de six transactions majeures sonne le glas de la politique de privatisation néolibérale des années Moubarak.

Après un hiatus de près de dix ans, la promulgation, début septembre, de la Loi No. 185 de 2020, première loi modifiant la loi des entreprises du secteur public (plus connue sous le nom de "Loi 203"), vient entériner la nouvelle politique du pouvoir égyptien en la matière. La Loi 203 modifiée semble essentiellement

viser à assainir les entreprises du secteur public et restaurer la confiance afin d'attirer les investisseurs vers des prises d'intérêt minoritaire, ouvrant la voie à un nouveau programme de privatisation, progressif et potentiellement apaisé. Elle s'inscrit également dans la poursuite d'un objectif d'assainissement des finances publiques.

▪ **L'accent sur la transparence**

L'assainissement passe en premier lieu par l'établissement de règles d'information et de transparence applicables aux sociétés publiques non listées en bourse. Sont notamment maintenant soumis à des obligations de publications les PV d'assemblées, ainsi que les comptes audités, les rapports du commissaire aux comptes et du conseil d'administration, ainsi que les rapports d'activités biennuel.

▪ **La liquidation "programmée"**

Autre disposition essentielle de l'assainissement du secteur public, la liquidation "programmée" de certaines sociétés. La Loi 203 modifiée prévoit en effet que toute entreprise du secteur public accumulant des pertes équivalentes à son capital se doit d'augmenter son capital à hauteur des pertes accumulées à défaut de quoi la société devra être liquidée ou fusionnée. Le gouvernement se donne, à priori, une période de trois ans pour procéder au "nettoyage".

Selon les media, le gouvernement envisage de fusionner et/ou liquider une trentaine d'entreprises publiques, notamment dans le textile.

▪ **Inciter la prise de participation minoritaire**

Afin, semble-t-il, d'inciter les investissements privés sans prise de contrôle, trois points sont à souligner:

- La possibilité pour l'assemblée générale ordinaire d'une entreprise du secteur public de nommer un second commissaire aux comptes choisi parmi les commissaires enregistrés auprès de l'Autorité de

Régulations Financière, en sus de l'Organisme central d'audit;

- La réduction substantielle du nombre de représentants du personnel au conseil d'administration de la société publique (ne pesant plus que pour 20% des votes contre 40% précédemment); et
- La sortie du cadre de la Loi 203 des sociétés dites "affiliées" dès lors que ces dernières, suite à une offre publique en bourse, sont détenues à hauteur de 25% ou plus par des actionnaires privés. Ces sociétés deviennent alors uniquement sujettes à la loi sur les sociétés, la loi No. 159 de 1981.

▪ **Le comité d'évaluation**

Un dernier point important à noter est l'extension de la compétence et de l'autorité du comité d'évaluation. Avant la modification de 2020, la Loi 203 ne contemplait que la possibilité d'évaluer les biens tangibles et intangibles des sociétés du secteur public. La notion même d'évaluation des sociétés était inexistante et ce silence fut à la source de la plupart des actions intentées afin d'annuler nombre de privatisations menées au début des années 2000.

La Loi 203 modifiée comble cette lacune et prévoit quatre scénarios d'évaluation supplémentaires: (i) des actions détenues par l'Etat dans les sociétés holding, (ii) des actions détenues par les sociétés holding dans des sociétés affiliées, (iii) des actions des sociétés publiques en cas d'échange, et enfin (iv) des biens immobiliers si ces derniers sont destinés à être cédés indépendamment. Les méthodes d'évaluations doivent de plus être encadrées par le nouveau décret d'application à venir. Encore une fois, la transparence semble être de mise.

Si la Loi 203 modifiée clarifie les bases du nouveau programme de privatisation égyptien, bien loin semble-t-il du néolibéralisme des années 2000, et tente d'éviter certains écueils du passé, elle demeure étonnement silencieuse sur la question de l'emploi, pourtant au cœur des difficultés rencontrées dans le passé. En définitive, seule la réactivation pratique du nouveau programme de cessions d'actifs, initié en 2018 et suspendu depuis mars dernier, permettra d'évaluer l'impact des modifications apportées à la Loi 203 et le sérieux de l'engagement du gouvernement à assainir lui-même le secteur public.

Frédérique LEGER

大成 DENTONS

in association with Afifi Law office

frederique.leger@dentons.com

BREVES ET INDICATEURS ECONOMIQUES

Brèves

- **Inflation** : Calculée en glissement annuel, **l'inflation urbaine s'établissait à 3,7% fin septembre** contre 3,4% à la fin du mois d'août 2020. Calculée en moyenne sur les neuf premiers mois de l'année calendaire, elle a été ramenée 11% en 2019 à 5% en 2020. Comprise dans le dernier programme FMI, **une clause de consultation auprès du comité exécutif du Fonds doit être activée si l'inflation s'écarter durablement de la cible de 9% (+/- 3%)** prévue par la Banque Centrale.
- Selon l'agence Fitch Solutions, **le taux d'inflation annuel moyen pourrait être ramené de 9,4% en 2019 à 5,9% en 2020**, contre 5% actuellement sur les neuf premiers mois de l'année 2020, et 3,7% en septembre 2020.
- **Production manufacturière** : Le **Purchasing Managers' Index (PMI)**, qui mesure les performances du secteur manufacturier, **s'est établi à 50,4 au mois de septembre** (contre 49,4 en juillet). Après treize mois consécutifs de contraction, **c'est la première fois que l'indice indique une expansion (marginale) de l'activité**. En moyenne, il a été ramené de 49,3 sur les neuf premiers mois de l'année 2019 à 44,6 sur les neuf premiers mois de l'année 2020.
- **Commerce extérieur** : **Le déficit commercial de l'Egypte a diminué de 20,5% en g.a. au mois d'août 2020**, à 3,02 Mds USD. Les exportations ont diminué en g.a. de 9,4% à 1,91 Mds USD tandis que les importations ont diminué en g.a. de 16,6% à 4,93 Mds USD.
- **Réserves de change** : **Le montant des avoirs extérieurs nets détenus par la Banque Centrale a été ramené de 45,1 mds\$ (soit 7,7 mois d'importations de biens et services) fin septembre 2019 à 38,4 mds\$ (soit 7,6 mois d'importations de biens et services) à la fin du mois de septembre 2020**. Il avait diminué de 9,5 mds\$ entre février (45,5 mds\$) et mai (36 mds\$).
- **Finances publiques** : Selon le ministre des Finances, **l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les recettes budgétaires de l'Etat aurait atteint 220 Mds LE pour l'exercice fiscal 2019/2020**, soit une baisse de 19% par rapport au montant total des recettes inscrit au Budget pour l'année écoulée (1134 Mds LE).
- La **New Urban Communities Authority**, autorité publique en charge du développement des villes nouvelles, **a obtenu un prêt de 50 Mds LE** (environ 3,2 Mds USD) de la part de quatre banques commerciales égyptiennes, à un taux de 2,5%, divisé en trois tranches assorties de maturités différentes (non-communicuées).
- **Dettes publiques** : Selon le Ministre des Finances, **l'objectif des autorités est d'augmenter la maturité moyenne des titres de dette publique** de 3,2 ans en juin 2020 à 3,8 ans en juin 2021 (contre 1,3 an en juin 2013).
- **Dettes externes** : Selon la Banque Mondiale, **la dette externe de l'Egypte serait passée de 100,1 Mds USD à 115,1 Mds USD entre 2018 et 2019**, soit une augmentation de près de 15% en g.a., ce montant représentant par ailleurs 34% de l'ensemble de la dette externe de la région Afrique du Nord-Moyen Orient (340 Mds USD). **Près de 80% de cette dette serait de long terme**, tandis que les émissions d'Eurobonds (8 Mds USD) et la dernière tranche du précédent prêt du FMI (4 Mds USD) composent l'essentiel de l'augmentation enregistrée l'année dernière. Pour rappel, la dette externe égyptienne s'établissait selon le Ministère des Finances à 111,3 Mds USD fin mars 2020, enregistrant sa première baisse trimestrielle depuis des années.
- Après avoir enregistré sa première baisse trimestrielle depuis cinq ans au premier trimestre 2020, **la dette externe est passée 111,3 Mds USD en mars 2020 à 123,5 Mds USD en juin 2020**, soit une augmentation de 11% en g.t. Calculée en glissement annuel, le stock de dette externe de l'Egypte enregistre une augmentation de 13,6% en valeur absolue, mais voit son ratio/PIB ramené de 36% en juin 2019 à 34,1% du PIB en juin 2020.
- **L'encours des Bons du Trésor détenus par les investisseurs étrangers a augmenté pour le troisième mois consécutif** : il est passé de 172 Mds LE (10,8 Mds\$) à 212 Mds LE (13,3 Mds\$) entre juillet et août 2020, après être tombé à 111 Mds LE (7 Mds\$) en mai. Il s'établissait à 311 Mds LE en février 2020, soit 20% de l'encours total, contre 12% actuellement.

- **Marchés financiers :** Selon la Deutsche Bank, le **taux d'intérêt réel égyptien pourrait passer de 4,9% actuellement à 5,3% en novembre 2020**. Déjà l'un des plus élevés au monde, la progression du taux d'intérêt réel pourrait donner l'opportunité à la Banque Centrale d'adopter une politique monétaire plus expansionniste tout en limitant la baisse d'attractivité des rendements financiers égyptiens pour les investisseurs étrangers, alors que l'inflation se maintient en parallèle à un niveau historiquement bas (3,8% en moyenne au troisième trimestre 2020).
- **Prévisions :** A l'occasion de la publication de son World Economic Outlook, le **FMI a révisé ses prévisions macroéconomiques pour l'Egypte** : le **taux de croissance** devrait être ramené de 3,5% en 2019/2020 à 2,8% en 2020/2021 (contre 2% prévus précédemment) ; le **déficit courant** devrait dans le même temps passer de 3,2% du PIB à 4,2% du PIB ; l'**excédent primaire** devrait quant à lui être ramené de 1,4% du PIB à 0,4% du PIB, creusant ainsi le **déficit budgétaire global** de 7,5% du PIB à 8,1% du PIB, le **ratio dette publique/PIB** passant dès lors de 86,6% à 90,6%. Selon le FMI, le **taux de chômage** devrait passer de 8,3% en juin 2020 à 9,7% en juin 2021.
- Selon les nouvelles prévisions du FMI, le **montant des importations égyptiennes** de biens et services pourrait être ramené de 70,3 Mds USD en 2019/2020 à 57 Mds USD en 2020/2021, soit une baisse de 19% en glissement annuel. Dans le même temps, le **montant des exportations** de biens et services pourrait être ramené de 48,3 Mds USD à 37,2 Mds USD, soit une baisse de 23%. Par ailleurs, la **dette externe brute** de l'Egypte pourrait passer de 34,5% du PIB en juin 2020 à 37,2% du PIB en juin 2021, tandis que le **montant brut des avoirs extérieurs** détenus par la Banque Centrale pourrait passer de 37,2 Mds USD (soit 7,8 mois d'importations) en juin 2020 à 40,4 Mds USD en juin 2021 (soit 7,3 mois d'importations).
- La Banque Mondiale a révisé à la hausse ses **prévisions de croissance pour l'Egypte** : le **taux de croissance** du PIB serait ramené de 3,5% au terme de l'année fiscale 2020 à 2,3% en 2021 (contre 2,1% prévus en juin dernier), avant de passer à 5,8% en 2022. Dans le même temps, le **déficit courant** passerait de 4,1% à 4,4% du PIB avant d'être ramené à 3,3% en juin 2022, le **déficit budgétaire** passant lui de 8,2% à 8,4% du PIB avant d'être ramené à 6,9% en juin 2022.
- Selon le sondage de l'agence Reuters réalisé sur une base régulière auprès de vingt économistes, la prévision du **taux de croissance** égyptien pour l'année 2020/2021 passe de 3,1% à 3,3%. Cette prévision se situe en-deçà de celle actuellement adoptée par le Ministère des Finances (5%), mais au-delà de celles retenues à ce jour par le Ministère de la Planification et du Développement économique (2%), la Banque Mondiale (2,3%) et le FMI (2,8%). L'**inflation** pourrait, elle, passer de 5,8% en moyenne au cours de l'année 2020/2021 à 7% en 2021/2022 puis 2022/2023, le **cours de la Livre égyptienne** se déprécier de 1% vis-à-vis du dollar US d'ici la fin de l'année 2020 (à 15,80 LE), de plus de 5% d'ici la fin 2021 (à 16,5 LE) et de près de 9% d'ici la fin 2022 (à 17 LE) et le **taux de refinancement de la Banque Centrale** (9,75%) être abaissé de 50 pb d'ici juin 2021, de 125 pb d'ici juin 2022 et de 175 pb d'ici juin 2023.
- Selon les prévisions de la banque Barclays, le **taux de croissance** de l'Egypte serait ramené de 3,5% du PIB en 2019/2020 à 2,8% du PIB en 2020/2021, tandis que le **déficit budgétaire** passerait de 7,8% à 8,9%, la **dette publique** de 85% à 85,6% et le déficit courant de 3,9% à 4,2%.
- **Pauvreté :** La Banque Mondiale a également révisé ses estimations concernant le **taux de pauvreté en Egypte** en juin 2020 : elles sont passées de 24,1% à 30,5% pour la part de la population gagnant moins de 3,2 USD par jour (PPP de 2011) et de 68,9% à 73,8% pour la part de la population gagnant moins de 5,5 USD par jour. Pour rappel, la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté au sens de la Banque Mondiale (3,2 USD/jour à PPP de 2011) était de 18,2% en 2015.
- **Chômage :** Selon une étude de l'Egyptian Center for Economic Studies, le **taux de chômage pourrait passer de 9,6% de la population active au premier semestre 2020 à 13,9% de la population active au second semestre 2020** si 1 million de travailleurs émigrés dans le Golfe devaient revenir en Egypte cette année, voire 19% si ce nombre devait atteindre 1,8 million. Pour rappel, le montant des remises de travailleurs expatriés a atteint 17 Mds USD sur les sept premiers mois de l'année 2020, en hausse de 8% en glissement annuel.
- **Subventions alimentaires :** Le gouvernement a annoncé vouloir **augmenter le nombre de bénéficiaires de la carte d'accès aux denrées alimentaires subventionnées (Tamween)** de 63,5 M actuellement à 71 M d'ici juin 2021, **et le nombre de bénéficiaires du pain subventionné** de 65,3 M à 76,8 M de personnes. Selon l'agence nationale des statistiques, 88,5% des ménages égyptiens seraient bénéficiaires de l'un et/ou l'autre de ces dispositifs. Pour rappel, le budget alloué pour l'exercice

2020/2021 au système des subventions alimentaires est en baisse de 5,1% par rapport à l'année dernière, à 84,5 Mds LE.

- **Notation :** L'agence **CI Capital** a confirmé les notations de viabilité en devises à court et long termes de la **Commercial International Bank** à B et B+ respectivement, accompagnées d'une perspective stable. L'agence a par ailleurs souligné les forts ratios de profitabilité, de capitalisation et de provisionnement des créances douteuses de la première banque commerciale privée du pays.

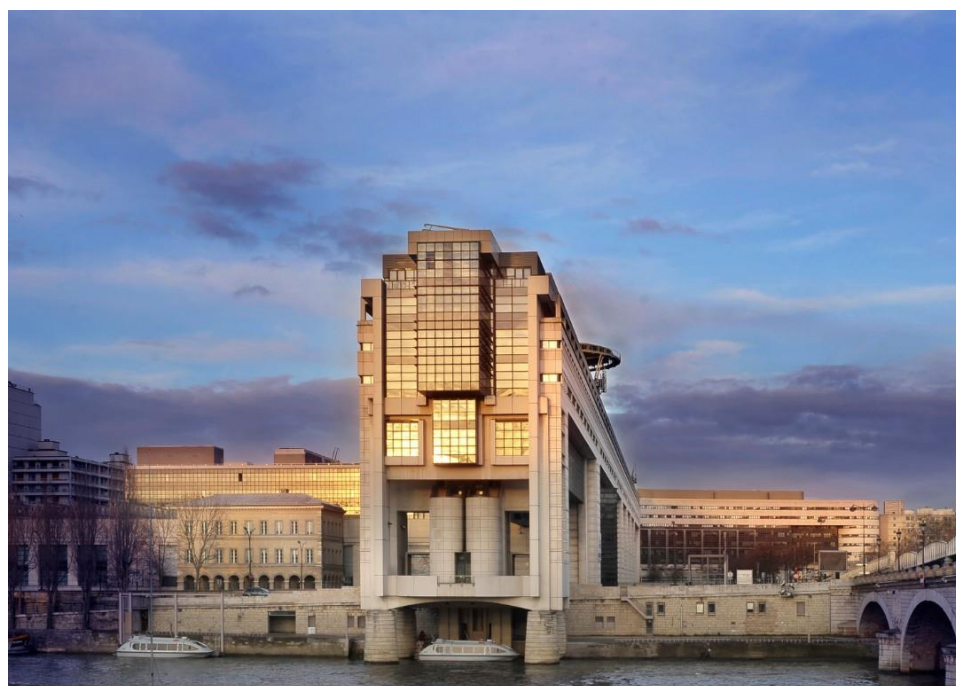
Supervision bancaire : Le président de la **Commercial International Bank**, première banque commerciale privée du pays, a été contraint à la démission suite à un communiqué de la Banque Centrale dénonçant des irrégularités internes dans le respect des dispositions de la nouvelle loi bancaire. Première capitalisation de la place du Caire, l'action de la CIB a été suspendue des échanges jeudi dernier, avant de perdre 9,4% de sa valeur en l'espace de deux jours après sa réintroduction dimanche matin, provoquant une baisse cumulée de 4,4% du principal indice boursier domestique (EGX30).

Indicateurs

Indicateurs trimestriels		Janv-Mars 2019	Avril-Juin 2019	Juil.-Sept. 2019	Oct-Déc 2019	Jan.-Mars 2020
Taux de croissance réel du PIB (y/y) aux prix du marché		5,6	5,7	5,6	5,6	5
Comptes externes en Mds USD	Solde commercial	-10,5	-8,3	-8,8	-9,9	-9,4
	dont hydrocarbures	-0,5	0,3	-0,6	-0,1	0
	Balance des services	2,5	3,3	4	2,2	2,1
	Revenus du tourisme	2,8	3,2	4,2	3,1	2,3
	Revenus du canal de Suez	1,3	1,5	1,5	1,5	1,4
	Transferts privés (nets)	6,2	6,9	6,6	6,9	7,9
	Compte courant	-4,5	-1,1	-1,4	-3,2	-2,8
	Compte de capital et financier	6,5	1,2	0,7	4,6	-1,1
	dont flux nets d'IDE	2,3	1,7	2,4	2,6	1
	dont flux nets d'inv. de portefeuille	6,9	3,2	-2	2,3	-8,2
	Balance des paiements	1,4	0,2	0,2	0,2	-5,5
Indicateurs mensuels 2020		Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	4,7	5,6	4,2	3,4	3,7
	Inflation sous-jacente	1,5	1	0,7	0,8	3,3
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	9,25	9,25	9,25	9,25	8,75
	Taux de refinancement	10,25	10,25	10,25	10,25	9,75
Taux de change moyenne mensuelle, cours médian	LE pour 1EUR	17,22	18,19	18,26	18,84	18,58
	LE pour 1USD	15,79	16,16	15,99	15,93	15,77
Réserves officielles (en Mds USD) à la fin du mois		36	38,2	38,3	38,4	38,4

Notation de la dette souveraine Note, perspective et date	Standard & Poor's	B	stable	17/04/2020
	Fitch	B+	stable	27/07/2020
	Moody's	B2	stable	14/04/2020

Addendum au numéro 112 de septembre 2020 : l'une des photos illustrant l'article « L'Egypte lance d'ambitieux programmes dans le dessalement » (p.7) présente l'installation de dessalement solaire OSMOSUN®, déployé à Abu Dhabi par la société française [Mascara NT](#). Nous la remercions de nous l'avoir signalé et nous la prions de nous excuser pour l'oubli de la légende et des crédits photos.



Trésor
DIRECTION GÉNÉRALE



Auteur : Service Économique du Caire

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique du Caire (adresser les demandes à isabelle.rose@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : louis.sellier@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.